

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Finances locales

Sous matière :
Subventions

**OBJET :
SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
2018 A
ASSOCIATIONS**

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOUE Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard, M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOUE Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAISON CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUIL. 2018

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle à l'association :

- « Amicale Rugby et sport » (Régul.) pour un montant de 200 €
- « No Kill Carp » (Régul.) pour un montant de 200 €
- « Chess Club » (Régul.) pour un montant de 300 €
- « Castelnaudary Volley Ball » (13^e trophée) pour un montant de 800 €
- « Centre lauragais d'études scientifiques » pour un montant de 500 €
- « Ordre National du Mérite » (concours Education Citoyenne) pour un montant de 450 €
- « ECAS » (20 ans anniversaire) pour un montant de 3 000 €
- « Le souvenir Français » (Panneaux mémoriels) pour un montant de 300 €
- « COBATY » (manifestation pour les collèges de l'Aude) pour un montant de 700€

Cette subvention sera prélevée sur l'article 6574 du budget Ville 2018 pour un montant total de 6 450 €.

Vu la Commission des Finances en date du 05 juillet 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire,

AUTORISE le versement de subventions exceptionnelles aux associations énumérées ci-dessus.

PRECISE que cette subvention sera prélevée au budget Ville 2018 sur l'article 6574.

ADOpte A L'UNANIMITE

*M. SOL Philippe ne prend pas part au vote pour la subvention Centre Lauragais d'Etude scientifique,
Mme EL. KAHAZ Sarah ne prend pas part au vote pour la subvention Centre Lauragais d'Etude scientifique.*

M. BUSTOS Jean-Paul ne prend pas part au vote pour la subvention Ordre National du Mérite, Le Souvenir Français.

M. THOMAS Guy ne prend pas part au vote pour la subvention Le Souvenir Français.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

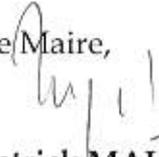
CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.

Ampliation faite le : 17 JUIL. 2018
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 JUIL. 2018
Par publication le : 17 JUIL. 2018
Par délégation, Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018
N° 011-211100763-20180709-2018-167-DE